

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes MARANA GOLO 2026/87

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	33

Date de la convocation
09/07/2026

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-six, le mardi 28 juillet à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (28) : Josepha ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Jérôme ASTOLFI - Vincent BRUSCHINI - Jérôme CAPPELLARO - Jean DOMINICI - Joseph GALLETTI - Augustine GARIBALDI - Jean Charles GIABICONI - Patrick GIGON - Isabelle GUIDONI - Ange LAMBERTI - André LUCCIONI - Marilyn MASSONI - Jean-François MATTEI - Jean-Marc MATTEI - Jean MAZZONI - Paul MILANI - Didier MILLIEX - François MONTI - Rose Marie MONTI - Angèle NERI - Joseph OLIVA - Alain PASQUALINI - Pierre-Antoine PASQUALINI - Anne POLI - Jeanne Baptiste SAVELLI.

Pouvoirs (5) : Paul ALFONSI donne pouvoir à Jean DOMINICI - Corinne MATTEI donne pouvoir à Patrick GIGON - Frédéric RAO donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO - Alexandra SAMPIERI donne pouvoir à Didier MILLIEX - Marie Anne SIMON donne pouvoir à Angèle NERI.

Absents (4) : Muriel BELTRAN - Christophe GRAZIANI - Clément TOLAINI - Hervé VALDRIGHI.

**Objet : Fonds de concours « Développement et attractivité des communes rurales 2022-2026 »
N°2026-03 – Commune de LENTO « Acquisition d'une échelle accès aux personnes à mobilité réduite au lieu-dit piscine »**

Monsieur Jean-François MATTEI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5 VI,

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°2022/27, en date du 06/04/2022, approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes de Marana Golo,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Marana Golo incluant la Commune de Lento comme l'une de ses communes membres,

Vu la demande de fonds de concours en date du 28/02/2026 formulée par la Commune de Lento pour « l'Acquisition d'une échelle accès aux personnes à mobilité réduite au lieu-dit piscine »

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution des fonds de concours,

Considérant que le montant du fond de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Considérant que le bureau communautaire réuni le 21/07/2026 a émis un avis favorable à cette demande,

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de son Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20260728-2026-87-DE

Accusé de réception en préfecture

Réception par le préfet : 05/08/2026

Publication : 05/08/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire : 33 voix pour – 0 Contre – 0 Abstention

Décide d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Lento en vue de participer au financement de
« **l'Acquisition d'une échelle accès aux personnes à mobilité réduite au lieu-dit piscine** »

- À hauteur de 510.00 € au titre de l'exercice 2026
- Autorise le Président à signer l'arrêté d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI

**DOMINI
CI JEAN**

Signature
numérique de
DOMINICI JEAN
Date : 2026.08.03
15:27:01 +02'00'